

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-20 :

Mont Saint-Quentin : mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020 du plan de gestion du site classé - affectation de l'Autorisation de Programme.

Rapporteur : Monsieur Jean-François LOSCH

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 octobre 2002 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique rattaché aux zones d'activités économiques à caractère touristique,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2005 approuvant un projet de mise en sécurité et de traitement des sites et ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin,
VU la convention d'étude de maîtrise d'œuvre et de travaux signée entre l'EPFL et Metz Métropole en date du 22 juillet 2013 pour la 1^{ère} phase de mise en sécurité des ouvrages militaires,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2016 approuvant le Plan de Gestion du Site Classé du Mont Saint-Quentin,
VU le Plan de Gestion qui s'appuie sur quatre orientations opérationnelles pour un coût global estimé à 1,8 M€ HT :

- Orientation A : gérer l'espace et les dynamiques agro-forestières pour favoriser la diversité écologique et paysagère (210 000 € HT soit 252 000 € TTC),
- Orientation B : organiser la découverte du site pour mettre en valeur les paysages et les patrimoines (280 000 € HT soit 336 000 € TTC),
- Orientation C : planifier des actions progressives de sécurisation et de valorisation des ouvrages militaires (1,3 M € dont 380 000 € net de TVA à la charge de Metz Métropole),
- Orientation D : sensibiliser et accompagner les usagers,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz Métropole pour 2016-2020 et le Budget Primitif 2016,

CONSIDERANT que le Mont Saint-Quentin constitue un enjeu stratégique comme poumon vert de l'agglomération messine relevant de l'intérêt communautaire au titre du développement économique,

CONSIDERANT que la phase de dépollution pyrotechnique a été effectuée par la Défense sur la période 2010 - 2013,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du programme d'action du plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin favorisera l'accueil des usagers du site et des visiteurs de notre territoire,

CONSIDERANT le portage foncier de l'EPFL et ses participations financières à la mise en œuvre de l'orientation C pour un montant estimé à 920 000 € HT sur un montant total de 1,3 M€,

DECIDE de mettre en œuvre le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin pour un coût global estimé à 1,8 M€ HT dont une participation de Metz Métropole de 971 000 € TTC,
AFFECTE l'Autorisation de Programme « Mont Saint-Quentin » au titre de la compétence « Attractivité du Territoire » comme suit :

AP « ATDT Mont Saint-Quentin »	971 000
Montant déjà affecté	0
Affectation Bureau du 9 mai 2016	971 000
Montant disponible pour future affectation	0

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

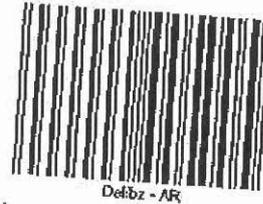


BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 18 – Adhésion au RENETA. <i>Annexe</i> : Statuts.	1 1	
Point 19 – Pnrl : Approbation de la convention d'objectifs 2016-2020 avec le Syndicat Mixte. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 20 – Mont Saint-Quentin : mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020 du plan de gestion du site classé – affectation de l'Autorisation de Programme.	1	
Point 21.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par MM auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
Point 21.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de MM à l'association ESPOIR 57. <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
Point 22 – Convention de partenariat entre MM et l'AGURAM pour l'année 2016. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 23 – Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association TCRM-BLIDA – Convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 24 – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de 2016. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Budget fonctionnement 2016.	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

